

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 078-217802081-20220216-2022_013-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2022

2022

Voir loin et assurer le quotidien

ÉDITO

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. » Cette maxime de Saint-Exupéry s'applique parfaitement à l'exercice périlleux qu'est devenue la prospective budgétaire. Tout peut désormais évoluer sensiblement d'un mois à l'autre, tant les événements extérieurs (crise sanitaire, hausse du prix de l'énergie et des matières premières...) ont des conséquences directes sur notre budget communal, puisque nous sommes finalement une grande entreprise de services, forte de 600 collaborateurs et de 25 000 « clients ». Bien sûr, gérer une Cité implique des choix politiques et citoyens que des chiffres ne suffisent pas à résumer, même s'ils les éclairent. Mais nous n'échappons évidemment pas à l'implacable réalité des chiffres : ceux de l'inflation bien sûr pour nos investissements et nos dépenses quotidiennes, comme ceux de la contrainte budgétaire que l'État, piètre gestionnaire, fait peser sur nous en se défaussant de ses responsabilités sur les collectivités tout en baissant constamment nos dotations. C'est avec ce cercle non vertueux que nous devons composer pour parvenir à présenter à l'assemblée communale des orientations budgétaires ambitieuses et réalistes, afin de voter un budget équilibré et sincère qui réponde vraiment aux besoins quotidiens des Élancourtois tout en traçant de belles perspectives d'avenir. C'est dire si les choix que nous devons faire sont nécessairement contraints et nous conduisent à raisonner en termes d'obligations, puis de priorités. Car, contrairement à la séduisante doctrine gouvernementale du « quoi qu'il en coûte », le temps de l'argent public facile est révolu en France. Si l'État a le droit de s'endetter pour assurer simplement ses fins de mois, ce n'est pas le cas des communes qui ne doivent recourir à l'emprunt que pour investir, et c'est heureux. Chacun doit donc faire preuve de responsabilité dans la discussion budgétaire qui s'amorce et indiquer clairement ses choix. C'est ce que nous faisons à Élancourt depuis des années, et nous sommes fiers d'être reconnus au-delà de notre territoire comme une commune bien gérée, notamment grâce au soutien de notre puissant réseau de partenaires (Saint-Quentin-en-Yvelines, le Département des Yvelines et la Région Île-de-France).

1^{er} Adjoint délégué aux
Finances

Vice-Président de SQY

Maire d'Élancourt

Président de SQY

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE	3
LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	4
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	4
LA LOI DE FINANCES POUR 2022	6
L'INTERCOMMUNALITÉ	8
<u>1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021</u>	<u>10</u>
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
<u>2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>13</u>
LA MASSE SALARIALE	13
LES EFFECTIFS	14
<u>3. L'ENDETTEMENT</u>	<u>15</u>
<u>4. LES ORIENTATIONS 2022</u>	<u>18</u>
LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX	18
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	19
<u>5. LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE</u>	<u>25</u>
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
LA PRÉSENTATION DE LA PPI 2022 - 2024	30
<u>6. LA PROSPECTIVE</u>	<u>32</u>
DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	35

LE CADRE JURIDIQUE

PRÉAMBULE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que sa structure.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2022 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil municipal du 23 mars prochain.

Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune, et le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

LE CONTEXTE NATIONAL ET

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

CONTEXTE

Les perspectives de l'économie mondiale se sont éclaircies, mais il ne s'agit pas d'une reprise ordinaire.

Après un plongeon de 3,3% du PIB mondial en 2020, le redressement de l'activité économique en 2021, avec une croissance de 5,9%, est plus importante que les prévisions. Ce redressement résulte du soutien rapide et important apporté par les gouvernements et par les banques centrales.

La croissance mondiale, prévue à 4,4% pour 2022, ne sera toutefois pas homogène. Si quelques économies avancées comme les États-Unis, l'Europe, devraient connaître une reprise complète, les pays à revenu faible conserveront des marques profondes et durables de la crise. Les prévisions de croissance sont subordonnées à des risques comme l'arrivée de nouveaux variants du virus Covid-19, l'évolution du niveau d'inflation et son impact sur le coût de l'énergie ainsi que le niveau de croissance de la Chine.

*Les perspectives pour la France
affichent un taux de croissance en
2021 à 7% et en 2022 à 4%.*

Après la crise de 2020 qui a fait plonger l'économie française de 8%, le rebond en 2021 a été net et plus élevé qu'attendu. La croissance s'établit à 7%, un chiffre qui dépasse les attentes et confirme que l'économie a désormais dépassé son niveau d'avant crise. Cette reprise a été portée par les finances publiques qui se fortement dégradées ces dernières années. L'inquiétude demeure sur la dérive du déficit structurel dangereuse pour la soutenabilité de la dette publique.

Anticipé à 11,3% du PIB dans la loi de finances initiale 2021, le déficit public est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 milliards € par rapport à 2019), soit 9,1% du PIB. Le poids des Administrations Publiques Locales (APUL) reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit.

CONTEXTE

Le déficit structurel (hors déficit lié à la conjoncture et mesures ponctuelles) serait de 5% du PIB en 2022 ce qui représente 143 milliards d'euros. La prévision de déficit public a été revue à la hausse par rapport à la version initiale du projet de loi de finances 2022 en raison de l'intégration des annonces du Plan France 2030, des mesures pour le développement des compétences et l'insertion dans l'emploi ainsi que celles liées à l'atténuation des effets de l'inflation, notamment pour les prix de l'énergie.

La dette publique a augmenté de 275 milliards € en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité Sociale font apparaître une forte hausse de l'endettement.

Le surcroît d'endettement lié à la crise sanitaire est estimé par le Gouvernement à 230 milliards d'euros, dont 165 milliards pour le budget de l'État et 65 milliards pour le budget de la Sécurité Sociale.

La dette des administrations publiques locales progresse, mais dans des proportions moindres : elle représente 10% de la dette publique contre 93,4% pour l'État.

La crise n'a pas épargné les collectivités locales. Leur capacité d'autofinancement est en nette baisse (-5,8 milliards d'euros), essentiellement en raison de la baisse des recettes, et ce, malgré une faible progression des dépenses de fonctionnement.

Pour l'avenir, le projet de plan budgétaire du Gouvernement actualisé pour 2022 transmis à la Commission Européenne, prévoit un retour progressif vers les « 3% » de déficit à horizon 2026/2027 avec un endettement qui resterait durablement élevé.

La loi de finances initiale 2022 acte un redressement qui devra être poursuivi après 2022.

L'adoption d'une trajectoire de redressement des comptes publics devrait se finaliser dans le projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques.

Les mécanismes pour ce redressement ne sont pas arrêtés, mais laissent apparaître des interrogations pour les collectivités locales :

- quel sera le niveau d'engagement de l'État en matière de concours financiers ?
- un mécanisme de participation pour les collectivités locales sera-t-il activé ? Sous quelle forme ?

LA LOI DE FINANCES POUR 2022

CONTEXTE

Alors que les finances publiques nationales sont particulièrement dégradées, la loi de finances initiale 2022 n'offre pas de réelle visibilité quant au cadre budgétaire dans lequel les collectivités locales devraient s'inscrire sur les prochaines années.

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

- La stabilité des dotations : le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.
- La baisse de 560 millions € des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques ...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 millions €.
- La hausse de 337 millions € des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (+59%).
- La réforme des indicateurs financiers : le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme *a minima* des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Les dispositions de la loi de finances 2022 rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la collectivité.
- Deux évolutions majeures sont à noter :
 - o la prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, notamment les droits de mutation à titre onéreux (moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (pour les communes qui l'ont instituée).
 - o la prise en compte des seuls produits et potentiels communaux (contre le total des produits communaux et intercommunaux jusqu'ici) dans le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé.

CONTEXTE

- La suppression de la taxe d'habitation (TH) se poursuit en 2022 pour les 20% des ménages payant encore cet impôt. L'allègement de cette frange de contribuables sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.
- La réforme des valeurs locatives amorcée par la loi de finances 2020 se poursuit avec le calendrier suivant :
 - o en 2023, une collecte des données et un rapport sur l'évaluation des locaux d'habitation ayant des caractéristiques exceptionnelles ;
 - o en 2026, la révision de 47 millions de locaux d'habitation.
- L'ajustement des modalités de compensation de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes et EPCI, qui sera calculée sur la base d'une comparaison entre ressources perdues et ressources gagnées à l'issue de la réforme de la taxe d'habitation. La loi de finances 2022 modifie à la marge le contenu de ces paniers de ressources, dans un sens qui devrait être plus favorable aux collectivités.
- La taxe d'aménagement est une taxe communale ou intercommunale destinée à financer l'investissement. Elle est obligatoire pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme et les communautés urbaines. Jusqu'à présent, lorsque la taxe est perçue par l'EPCI, il était prévu que les modalités de reversement aux communes pour les dépenses d'investissement relevant de leurs compétences soient fixées par délibération. Le reversement réciproque, lorsque la taxe est perçue par la commune, était facultatif. Cela signifie que la commune pouvait décider de ne pas reverser la part revenant à l'EPCI pour la charge d'investissement réalisée au titre de ses compétences. Désormais les modalités de reversement devront faire l'objet d'un accord entre les collectivités car fixées par délibérations concordantes, au prorata des charges assumées.

L'INTERCOMMUNALITÉ

CONTEXTE

En date du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines a adopté un nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Ce nouveau pacte repose sur les points suivants :

- L'EPCI prend en charge sa contribution du Territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du FPIC telle qu'elle est prévue au droit commun, sans y déroger.
- Les attributions de compensation demeurent au niveau actuel soit 6 601 666 euros pour la commune d'Élancourt, mais une révision est envisageable si les conditions financières redeviennent favorables.
- L'Agglomération soutient l'investissement des communes à travers des fonds de concours dont l'enveloppe globale est établie à 32,5 millions d'euros à répartir entre les communes au prorata de la population INSEE 2021, avec une part fixe de 1M€ par commune. Le montant global pour notre commune s'élève à 3 364 710 euros constitué d'une part fixe de 1 million d'euros et le solde calculé sur la population. Cette enveloppe est valable pour l'ensemble du mandat, mobilisable à tout moment, en une ou plusieurs fois, selon les modalités prévues dans le règlement des fonds de concours du PFFS 2022-2026.
- L'Agglomération s'engage à doter une enveloppe de 30 millions d'euros pour financer une Programmation Pluriannuelle des investissements d'intérêt local validée par l'ensemble des acteurs (Agglomération et les Maires)
- L'Agglomération s'engage à la stabilité des taux sur la CFE, la TFNB, la TFB et la THRS sur la durée du pacte sauf évolution législative qui s'imposerait à nous.
- L'Agglomération s'engage à une stabilité de la TEOM sauf modification des équilibres financiers de la compétence déchets.

Il est également proposé dans ce pacte de poursuivre sur la voie de la mutualisation des ressources destinée à favoriser des économies d'échelles sur l'ensemble de nos collectivités (exemple : documentation, reprographie, conseils juridiques, achats et marchés avec des groupements de commandes et prêt de matériels techniques).

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

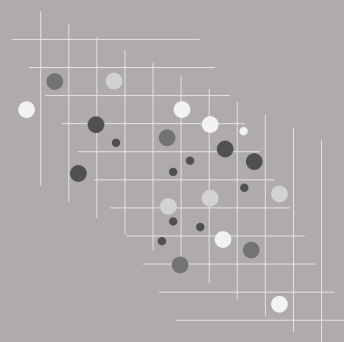
Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 078-217802081-20220216-2022_013-DE

ATTERRISSAGE BUDGETAIRE 2021



1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Les résultats définitifs de l'année 2021 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le Compte Administratif lors du Conseil Municipal.



En 2021, la Ville d'Élancourt, comme de nombreuses communes en France, a encore vu son activité perturbée par les effets de la crise sanitaire.

Ainsi, les différentes mesures prises tout au long de l'année par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de la pandémie ont eu des répercussions directes et indirectes sur certaines de nos dépenses et de nos recettes.

Avant la présentation détaillée de l'exercice 2021 à travers le Compte Administratif, voici une rétrospective des principales réalisations budgétaires.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, estimées pour l'année 2021 à 37,85 millions d'euros, sont en légère progression par rapport aux prévisions budgétaires.

37,85 M€

Au titre des impôts et taxes, la commune a encaissé 26,42 M€, soit une hausse de 600 K€ par rapport à nos prévisions, qui s'explique par l'encaissement de droits de mutation pour 1 547 K€ (contre une prévision de 900 K€).

La DGF qui poursuit sa décrue, a été notifiée pour un montant de 1 324 K€ en 2021, soit une baisse de 193 K€.

Du fait de la crise sanitaire, les recettes liées aux services proposés à la population, comme la restauration scolaire, les activités périscolaires, sont en baisse de 400 K€.

L'estimation de réalisation des dépenses de fonctionnement représente 92 % des prévisions budgétaires soit 34,29 M€.

34,29 M€

Les charges de personnel sont inférieures de 1 563 K€ aux prévisions budgétaires, en raison de plusieurs facteurs. Comme en 2020, les activités sur la commune ont été moins importantes, certains services à la population ont été moins utilisés ; se rajoutent également des départs à la retraite, des recrutements plus longs sur certains postes, l'optimisation dans l'organisation de nos services et la mobilité de certains agents vers d'autres collectivités.

La gestion rigoureuse des charges courantes de la Ville conjuguée au ralentissement de certaines dépenses liées au contexte a permis de générer 723 K€ d'économies.

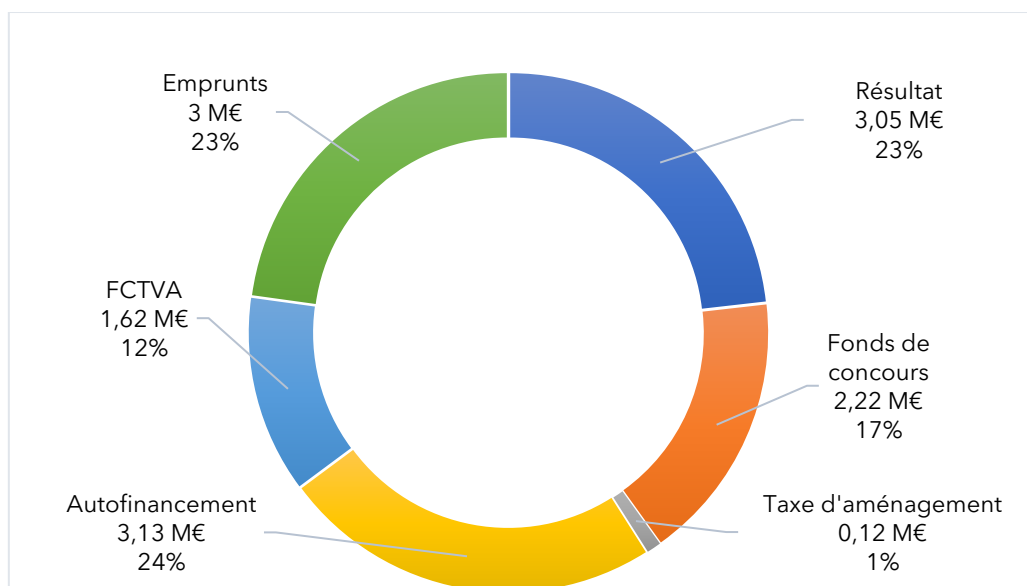
L'épargne brute de la commune (différence entre les recettes et les frais de fonctionnement réels) est estimée à 4 196 K€ en 2021 contre 1 393 K€ au budget.

La préfiguration du résultat fait ressortir un résultat excédentaire de 3,51 millions d'euros. Il sera repris pour la préparation du budget 2022.

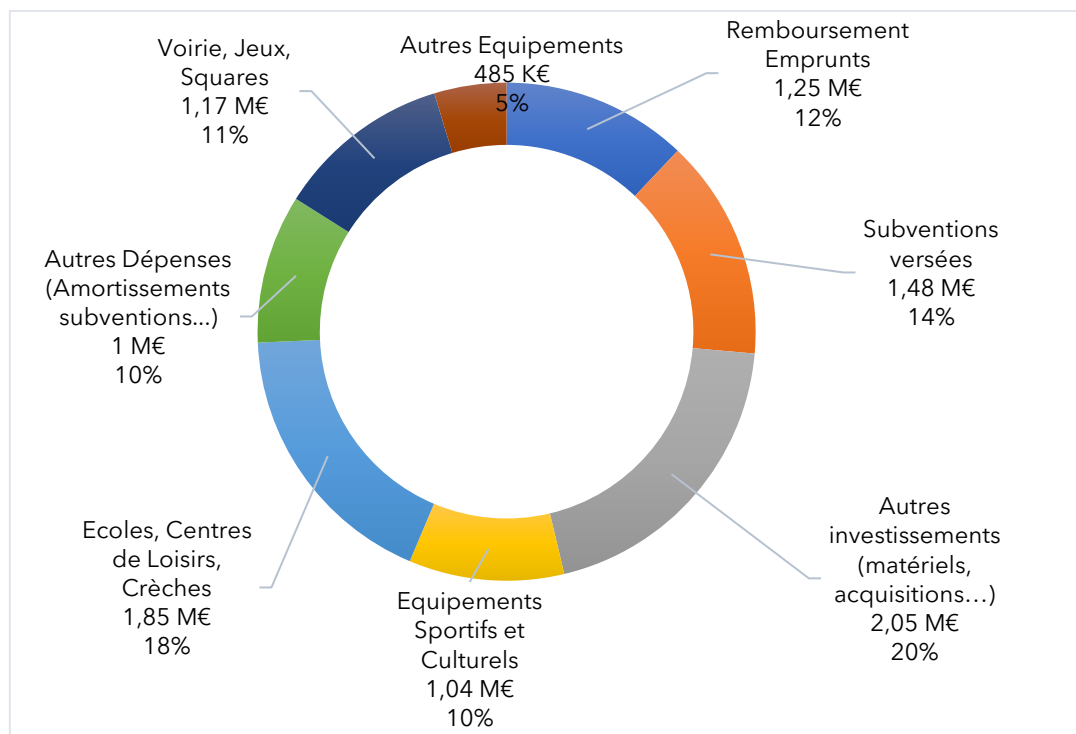
3,51 M€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, estimées à 13,15 M€, sont constituées comme suit :



Les dépenses d'investissement ont été réalisées par grande masse de la manière suivante :



Le résultat d'investissement définitif pour l'exercice 2021 est estimé à un besoin de financement de 41 K€.

2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

LA MASSE SALARIALE

Le temps de travail appliqué dans la commune est le taux réglementaire de 1607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emploi), par année civile et pour un temps complet.

22,65 M€

Dépenses de personnel

593 collaborateurs

Au titre de l'exercice 2021, les dépenses de personnel (012) sont évaluées à 22,65 millions d'euros contre une prévision de 24,21 millions d'euros. Cela représente une baisse de 735 K€ par rapport à 2020

Le poste rémunération est à 7,6 millions d'euros pour les agents titulaires et 5,6 millions d'euros pour les agents non titulaires.

En plus de leur traitement, les agents territoriaux perçoivent des primes et indemnités.

Certaines sont liées aux contraintes, aux risques ou à la technicité de leurs fonctions, d'autres à leur niveau de responsabilités ou à leur engagement dans le travail.

Elles sont regroupées dans ce qu'on appelle le « régime indemnitaire », dont le contenu est déterminé par chaque collectivité territoriale. Pour 2021, elles s'élèvent à 1,19 millions d'euros pour les titulaires et 316 K€ pour les non titulaires.

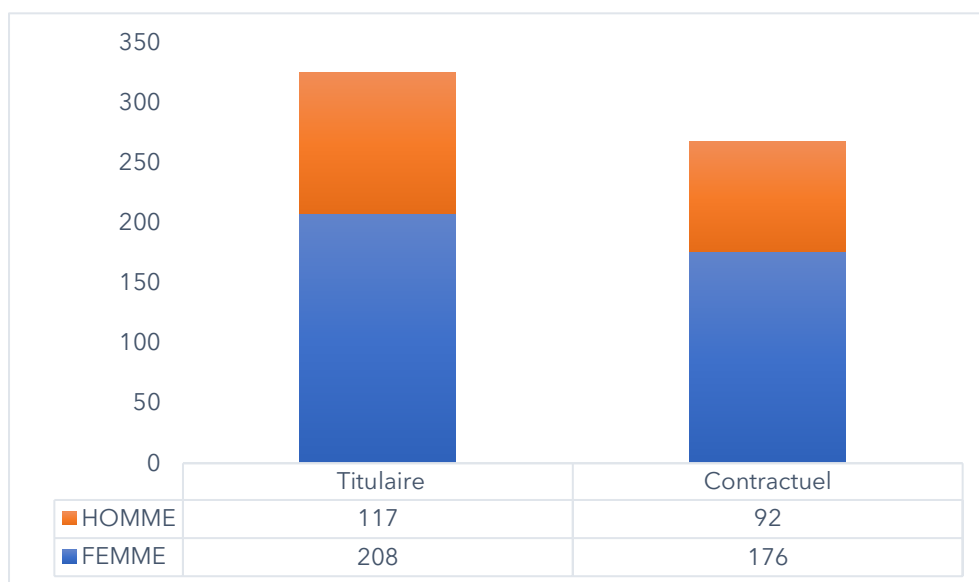
En 2021, le nombre d'heures supplémentaires représente un volume de 8 252 heures réalisées par les agents et est en diminution par rapport à 2020.

En montant, elles s'élèvent à 146 K€ pour les agents titulaires et 23 K€ pour les agents non titulaires.

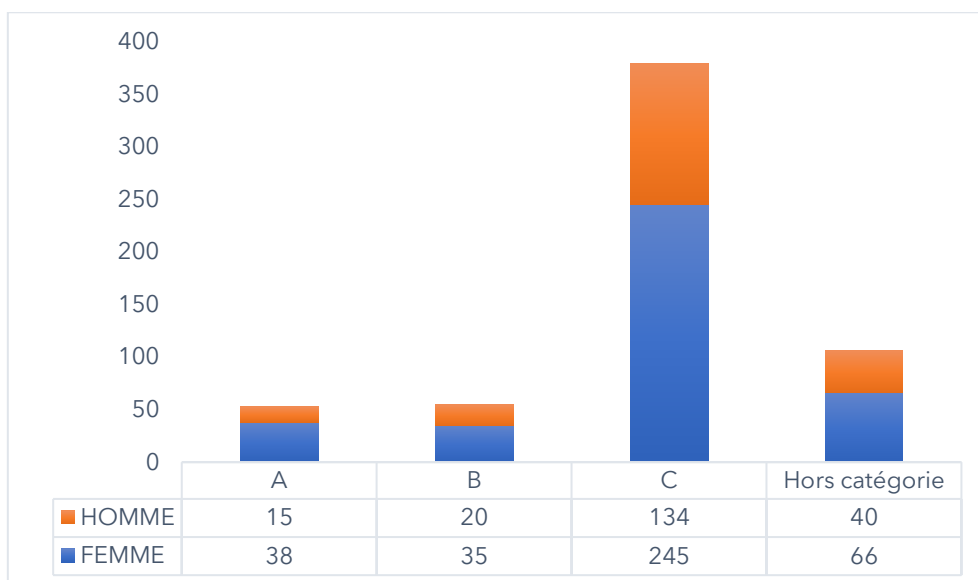
La commune dispose d'un parc de logements dont la grande majorité est constituée des anciens logements de fonction des instituteurs. Ces logements situés pour le plus grand nombre dans l'enceinte des groupes scolaires sont occupés par du personnel du fait de leurs fonctions (gardiens d'équipements, agents avec astreintes). Cela représente la somme de 57,2 K€ pour les agents titulaires et 7,4 K€ pour les agents non titulaires.

LES EFFECTIFS

Au 31/12/2021, la Ville d'Élancourt employait : 593 agents à titre permanent (209 hommes et 384 femmes), 31 enseignants au titre d'une activité accessoire (5 hommes et 26 femmes), 1 apprenti (1 homme), 1 Chargé de mission (1 homme).



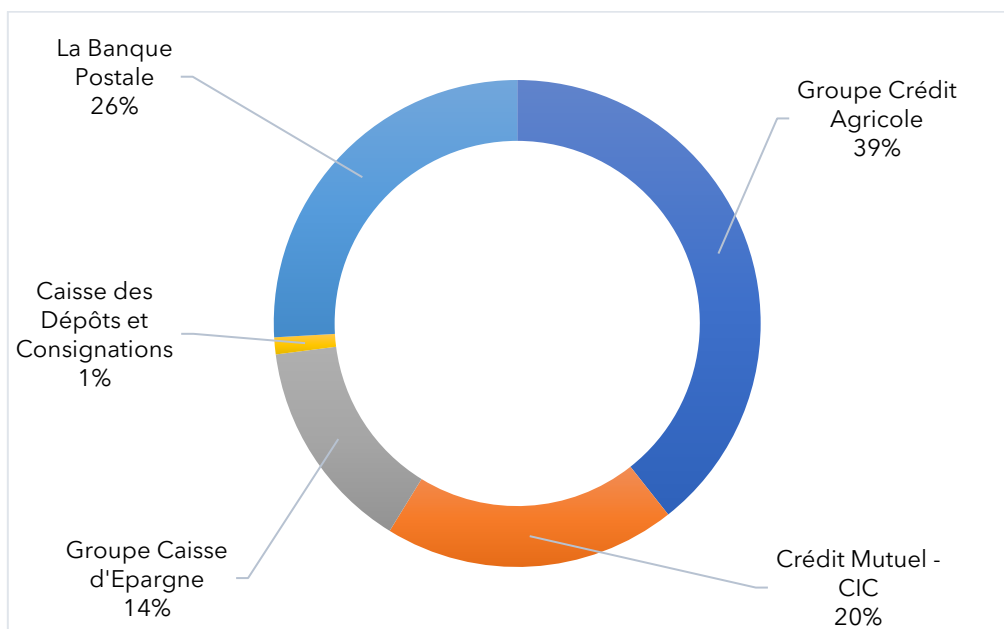
La répartition par catégorie est la suivante :



En 2021, la Ville va poursuivre ses efforts pour réduire ses dépenses de personnel. Cela passe notamment par des restructurations de services, des non-remplacements lors de départ à la retraite ou des mutations.

3. L'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette, de 10,7 M€ et d'une durée de vie moyenne résiduelle de 5 ans et 11 mois, se répartit auprès de plusieurs établissements de la manière suivante :



La dette communale, à 100% taux fixe et un taux moyen de 0,96% l'an, se classe en catégorie « 1A » selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

L'annuité 2021 a totalisé 1,35 M€ (1 246 K€ de capital et 107 K€ d'intérêts).

La commune disposait d'une convention de ligne de trésorerie de 3 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France qui n'a pas été utilisé. Son renouvellement est envisagé courant 2022.

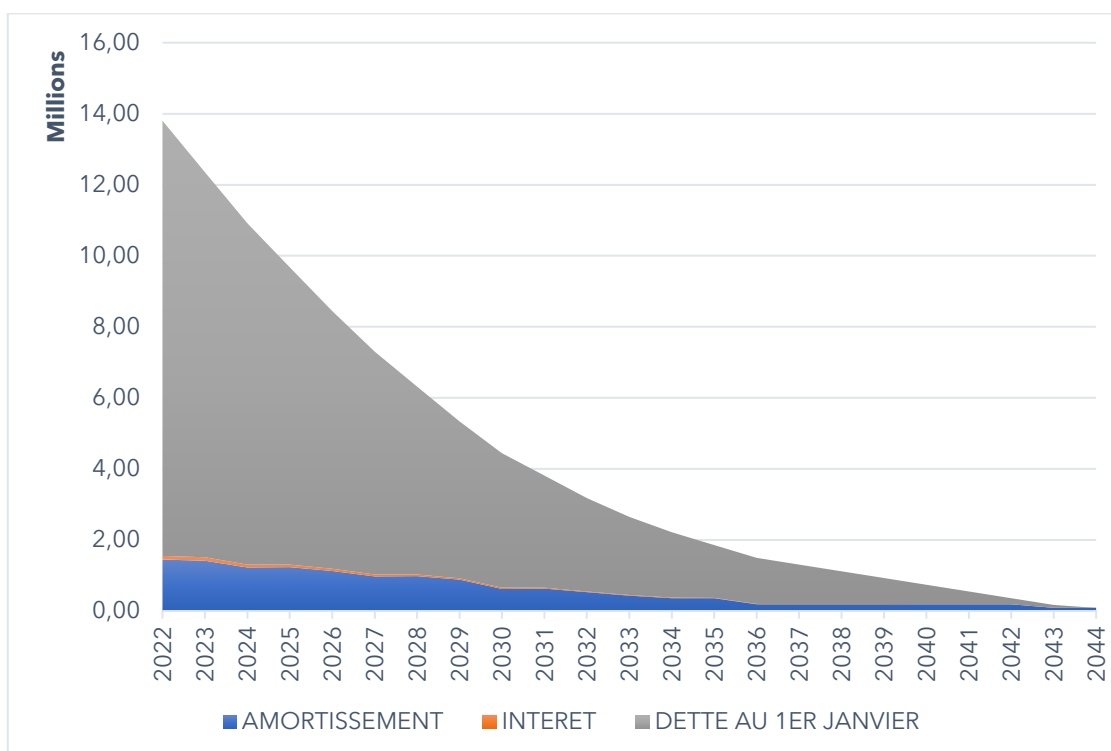
En 2021, la commune a encaissé :

- L'emprunt souscrit en 2020 auprès du Crédit Agricole, d'un million d'euros, d'une durée de 10 ans au taux de 0,28%.
- Un emprunt souscrit en 2021 auprès de La Banque Postale, de deux millions d'euros, d'une durée de 23 ans au taux de 0,81%.

La commune a également souscrit auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, sans les encaisser :

- Un emprunt d'un million d'euros, d'une durée de 10 ans au taux de 0,50%.
- Un emprunt de deux millions d'euros, d'une durée de 20 ans au taux de 0,91%.

Avec la réalisation des trois emprunts contractés en 2021, voici l'évolution de l'annuité de la dette pour les années à venir :



Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 078-217802081-20220216-2022_013-DE

ORIENTATIONS 2022

4. LES ORIENTATIONS 2022

LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX

L'histoire récente de notre Ville, urbanisée en un temps record à la fin des années 70, nous place un peu plus de 40 années après, dans un moment de transition. C'est un cycle que toutes villes voient se reproduire à l'échéance régulière de 40 à 50 ans. Certains de nos quartiers et de nos équipements sont donc vieillissants. Notre rôle est de savoir accompagner leur transition en imaginant la Ville de demain, une Ville durable, responsable, tournée vers l'avenir où il fera toujours bon vivre.

Le cadre et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations de chaque Élancourtois : usagers, Seniors, jeunes, commerçants, artisans, professionnels du secteur libéral, etc. C'est dans ce sens que la Ville entend poursuivre ses actions autour des priorités de modernisation, de cadre de vie, d'éducation, de sport, de culture, de solidarité et de ville durable.

En synthèse, les principales orientations proposées en 2022 vont nous permettre d'imaginer la Ville de demain tout en restant à l'écoute des attentes premières de nos familles élancourtoises :

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

- Amorcer la transition urbaine du cœur de Ville
- Accompagner la transition énergétique des bâtiments
- Préserver notre esprit Ville à la Campagne

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS FAMILLES

- Une ville sûre
- Une ville où il fait bon grandir
- Une nouvelle analyse des besoins sociaux
- Une administration qui se modernise
- Promouvoir le sport et ses valeurs
- Animer notre Ville

*En 2022, l'attractivité et la qualité de vie
seront au cœur de nos priorités.*

Pour y parvenir dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, nous allons :

- Continuer de nous adapter à l'évolution de la crise sanitaire en absorbant ses conséquences sur nos finances,
- Contenir les dépenses de gestion courante, dont les charges de personnel, tout en maintenant la qualité de service,
- Affecter les marges dégagées prioritairement sur nos dépenses d'équipement,
- Optimiser le taux de subventionnement des investissements,
- Recourir à l'emprunt pour financer la construction des opérations structurantes.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

Amorcer la transition urbaine du cœur de Ville

Après plusieurs rénovations urbaines réussies sur les quartiers du Plateau, la commune travaille actuellement sur deux projets ambitieux d'aménagement urbain pour structurer le cœur de Ville, dans la continuité du centre administratif et commerçant des 7 Mares. Le premier consistera à ouvrir et rénover le quartier le plus ancien d'Élancourt, les Petits-Prés. Le second concrétisera la création d'un nouveau quartier aux IV Arbres.

Le premier projet, d'un montant de près de 50 millions d'euros, est financé pour 50% par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Prior ». Le reste fait l'objet de participation de Saint-Quentin-en-Yvelines pour 6 M€, de la Commune pour 6 M€ et les bailleurs sociaux Sequens et 1 001 Habitat qui apportent respectivement 11 M€ et 3,5 M€. Les premiers travaux devraient démarrer au début de l'année 2024.

L'aménagement du Quartier des IV Arbres est dans sa phase de concertation qui devrait s'achever, en raison du contexte sanitaire, dans le courant du second trimestre de l'année. Sur cette vaste zone du Plateau, certains projets sont déjà dans leur phase de réalisation, comme la construction d'un nouveau Complexe Tennistique, dont l'ouverture est prévue au mois de septembre, ce qui permettra de libérer les terrains pour voir démarrer les travaux du nouveau Commissariat d'Agglomération, dont la livraison devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2024.

Ces projets incluront tous des aspects relatifs à l'urbanisme, au paysage et aux espaces verts, aux flux (autos, vélos et piétons), aux commerces, aux services et au stationnement dans une démarche de concertation qui a démarré au dernier trimestre 2021 pour s'achever dans le courant du premier semestre 2022. Elle sera suivie d'une phase d'étude pour concevoir un projet adapté aux attentes et aux besoins de la population.

Accompagner la transition énergétique des bâtiments

Toujours dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la commune a impulsé un nouveau partenariat avec les bailleurs sociaux pour concrétiser un programme global de rénovation de leur patrimoine qui soit en phase avec les enjeux du développement durable et la nécessité de réaliser des économies d'énergie. L'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, la rénovation des appartements, la résidentialisation des résidences et le renforcement de la sécurité pour les habitants seront au cœur des priorités définies dans le cadre de ce plan de travaux qui s'ajoute aux rénovations prévues aux Petits Prés. Grâce à un travail collaboratif, la commune a obtenu les engagements suivants de la part des principaux bailleurs de la Ville : 3IF à la Clef de Saint-Pierre : 117 logements, 3,4 M€ - 3IF au Gandouget : 157 logements, 4,5 M€ - Aximo aux Réaux, 82 logements, 600 K€ - CDC Habitat rénovation : 55 logements, 162 K€.

Cette même politique responsable, nous la menons dans nos bâtiments municipaux dont un certain nombre a déjà fait l'objet de rénovations importantes (Grenouillère, Gandouget, Haie à Sorel...). Nous consacrerons l'année 2022 à la planification d'un nouveau plan de travaux fondé sur notre volonté de réduire notre empreinte énergétique. Il s'appuiera sur la réalisation d'une étude thermique de nos bâtiments les plus anciens. Ce document sera la référence pour accélérer notre programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux, afin d'atteindre un objectif de réduction de la consommation énergétique. De plus, le programme d'installation d'équipements d'éclairage à LED dans nos bâtiments se poursuivra en 2022, avec des économies de consommation prévisionnelles significatives.

Préserver notre esprit « Ville à la Campagne »

La politique de développement durable appliquée aux espaces verts est en place depuis plusieurs années et va encore s'intensifier. La première phase de ce grand projet pour la nature a permis d'ancrer un principe : celui de fleurir durablement notre ville en veillant à économiser l'eau, à pratiquer la gestion différenciée et le zéro pesticide tout en favorisant la création de véritables écosystèmes et habitats naturels en pleine ville. En 2022, nous poursuivrons cet effort avec l'objectif de maintenir notre troisième fleur et peut-être d'en décrocher une quatrième. Nous lancerons un nouveau plan de plantation d'arbres, en partenariat avec l'Éducation nationale sur la base d'un arbre par classe.

Nous impulserons également une nouvelle démarche environnementale sur un sujet essentiel pour les générations à venir : l'amélioration de la qualité de l'air, en nous inscrivant activement dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) qui sera impulsé par l'Agglomération de SQY. La sensibilisation des acteurs économiques et du grand public débutera dans le courant de l'année 2022.

Nous nous inscrirons également dans la continuité de l'étude débutée en 2020, en lien avec les services de l'Agglomération, pour réaliser un plan de prévention du bruit.

Les aménagements en faveur des mobilités douces vont se poursuivre en partenariat avec SQY (pistes cyclables, dispositif trotinettes, racks à vélo), ainsi qu'à destination de la voiture électrique (bornes de recharge IRVE, dont le déploiement commencera en 2022).

Toujours en partenariat avec SQY, nous allons continuer notre programme de rénovation des voiries avec des aménagements pour les piétons et les mobilités douces dans un objectif de favoriser le « bien circuler » ensemble.

Dans un souci de réduire ses consommations d'énergie, la commune a mandaté un cabinet pour faire une étude sur notre flotte automobile et son utilisation. L'objectif est de se doter d'un outil pour nos investissements (véhicules hybrides, électriques, à faible consommation) mais aussi pour son utilisation.

Concernant la collecte et le traitement des déchets, qui est une compétence intercommunale, nous impulserons plusieurs actions à visée pédagogique avec le soutien de notre partenaire Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous constatons régulièrement des incivilités comme des dépôts sauvages, des détritiques dans la rue (masque) qui dégradent le cadre de vie de la population. Nous allons accroître notre vigilance et nos actions pour réduire ces comportements. Nous poursuivrons également nos actions auprès des cantines scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire. Nous participerons une nouvelle fois à la journée « World Clean Up Day » en mobilisant toujours plus les Élancourtois et nous favoriserons le développement des jardins et des balcons fleuris.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE NOS FAMILLES

Une ville sûre

Dans le domaine de la sécurité, la Ville prévoit d'étendre les actions entreprises au cours de l'année 2021 : médiation préventive des jeunes dans l'espace public, augmentation de la présence de notre Police Municipale dans le cadre de missions de vigilance. Pour ce faire, nous allons reconduire notre « brigade équestre » pour les mois de juillet et août.

Par ailleurs, dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), la Ville va réactiver au premier trimestre 2022 les Comités de Quartier de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CQSPD) qui ont été suspendus en raison de la crise sanitaire.

Enfin, la Ville lancera un plan de renouvellement de caméras existantes dont la technologie commence à être dépassée. Elle en poursuivra le déploiement en étroite collaboration avec le terrain (et les remontées efficaces du CLSPD) pour cibler les zones à sécuriser. La modernisation des technologies de vidéoprotection utilisées dans notre CSU (centre de supervision urbaine) s'inscrira dans la durée avec l'objectif d'en améliorer encore l'efficacité.

Une Ville où il fait bon grandir

En matière d'éducation, la Ville va poursuivre son accompagnement notamment par la mise à disposition des outils numériques qui ont démontré leur utilité depuis des années. Ce déploiement, déjà très abouti et généralisé, sera renforcé par des actions à destination des familles afin de favoriser les bonnes pratiques numériques à domicile. Il le sera également pour les enfants en situation de handicap, pour lesquels les outils numériques ont démontré des bienfaits, à l'image des expérimentations que nous menons déjà pour les enfants autistes.

L'accompagnement des écoles sera maintenu et renforcé. Nous apporterons notre soutien à tous les projets pédagogiques ainsi qu'aux demandes de classes transplantées présentées par les enseignants.

Concernant la restauration scolaire, nous poursuivrons notre démarche pour augmenter la part de produits de terroir et de bio dans les menus scolaires. Nous favoriserons l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires chez les plus jeunes, ainsi que la sensibilisation au tri et à la réduction du gaspillage.

Le renouvellement et l'aménagement des espaces de vie et de jeux pour les enfants et les familles va se poursuivre en 2022. Ils seront prolongés par une réflexion sur deux projets de grandes ampleurs : la rénovation du Parc des Coudrays portée par SQY, dont les études vont commencer en 2022 (pour une réalisation entre 2023 et 2025), et la rénovation de l'aire de Jeux Jacques Cartier, dont les études commenceront au second semestre.

Une nouvelle analyse des besoins sociaux

Parce que la transition s'opère aussi au sein de notre population, et bien plus encore avec la crise sanitaire que nous traversons, en 2022, la Ville conduira en partenariat avec le Cabinet Mazars l'analyse des besoins sociaux de son territoire ; il s'agit d'un outil d'évaluation des besoins de la population en matière d'action sociale et des réponses à apporter. Ce dernier nous permettra d'adapter notre politique sociale. Nous continuerons également notre offre d'animations à destination des Seniors : activités sportives, voyages, organisation de la Semaine Bleue, ateliers de stimulation cognitives (« chauffe-citron »).

Dans la continuité de cette analyse sociale et avec la volonté de conduire un plan de travaux durable et responsable sur les années à venir, la commune a commandé une étude sur l'accessibilité de ses bâtiments. Ce document, servira de base pour organiser le programme de travaux devant être réalisés. Les résultats de l'étude sont attendus pour le second semestre de l'année et seront articulés avec le diagnostic énergétique. Ces éléments concrets permettront de définir les grandes priorités d'un plan pluriannuel de travaux.

En attendant les conclusions de toutes ces études et pour revenir à l'action sociale, les projets mis en place en 2021 seront reconduits et renforcés dans les domaines de la prévention, de l'emploi, de la solidarité et de l'accompagnement de tous les publics en situation de fragilité ou de précarité.

Une administration qui se modernise

En matière de transition numérique, la Ville d'Élancourt poursuivra la démarche engagée depuis 2020. Après une refonte de la page d'accueil du site Internet de la Ville, la nouvelle plateforme de gestion des démarches en ligne a été lancée début 2022 et sera suivie d'une application mobile. Véritable guichet unique dématérialisé à destination de l'ensemble des habitants, elle sera l'outil numérique par excellence, vecteur de dynamisme, servant à simplifier le parcours de l'usager et la relation mairie/habitants. Également, au 1^{er} janvier 2022, la gestion des autorisations d'urbanisme sera dématérialisée, et la signature et les parapheurs électroniques seront généralisés. Cette transition numérique permet d'optimiser les moyens de la Ville, d'accroître l'efficacité des services et d'améliorer *in fine* le service rendu à l'usager.

Promouvoir le sport et ses valeurs

Avec la perspective des Jeux Olympiques en 2024, notre Ville va renforcer son esprit sportif par sa politique d'investissement en faveur du sport pour toutes les familles.

Ainsi, à partir de l'été 2022, le Complexe Sportif Europe va faire peau neuve. La première partie des travaux concernera le changement de la toiture et du système de renouvellement d'air. Dans une seconde partie prévue en 2023, les sols, les sanitaires et l'éclairage seront rénovés pour adapter des technologies qui permettront de réduire la consommation d'énergie.

Nous allons également travailler avec la population sur l'installation d'un nouvel espace sportif en accès libre à proximité du Complexe Sportif Europe. Plus généralement, cette année 2022 permettra d'engager une nouvelle réflexion sur l'ouverture de nos grands espaces sportifs à de nouveaux publics. Nous réfléchissons à des solutions permettant de les rendre accessibles aux citoyens ou aux professionnels sur des périodes définies, en adéquation avec les besoins des associations.

2022 sera l'année de la livraison du nouveau Complexe Multisport dédié à la pratique du tennis, qui accueillera également les scolaires et à terme de nouveaux publics. Ce sera aussi l'année de l'ouverture de notre piscine intercommunale réalisée en partenariat avec la Ville de Maurepas. Les Élancourtois, et surtout nos enfants, vont pouvoir retrouver le chemin des bassins, mais aussi profiter d'activités sportives ludiques et de bien-être.

Animer notre Ville

En termes d'animation, à côté d'une programmation culturelle existante, riche de diversité (théâtre, exposition, etc.), la Ville souhaite reconduire les événements instaurés en 2021 (festivités de Noël, Trail) et développer de nouveaux événements. En 2022, outre les manifestations traditionnelles telles que la Fête Nationale, la Fête d'Automne, le Forum des Associations, une Fête de la Ville et des animations de quartier seront proposées.

Les événements culturels et festifs déclinés en 2021 à destination de la jeunesse seront reconduits en 2022 comme les stages de vélo, basket, tir à l'arc, tennis de table. Une réflexion en relation avec les jeunes des quartiers sur le développement d'espaces sportifs en accès libre sera conduite.

L'année 2022 sera marquée sur le plan culturel avec la préparation de la prochaine saison dédiée à tous les publics. La Ville accompagnera financièrement le Ciné 7 aux 7 Mares pour l'aider à dynamiser son activité suite au contexte difficile connu en 2021. En partenariat, la commune et le Ciné 7 réfléchiront sur la création d'un festival de cinéma pour le jeune public dans le prolongement du projet de cinéma de plein air porté par SQY.

La Ville accordera enfin une attention particulière au tissu économique du territoire avec l'objectif de préserver et de renforcer la dynamique commerciale de proximité sur l'ensemble des quartiers de la commune. Afin d'enrichir l'offre commerciale, nos services travaillent actuellement sur la mise en place d'un marché de producteurs locaux.

5. LA PREVISION BUDGÉTAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire est un préalable à la finalisation de l'exercice budgétaire.

La préparation du budget 2022 se déroule dans un contexte financier compliqué et sans parfaite visibilité pour les années à venir. Elle prend également en compte les orientations présentées ci-dessus.

Le budget 2022 n'est pas encore totalement équilibré à ce jour, mais voici les principales tendances qui se dégagent pour ce nouvel exercice.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les premiers éléments budgétaires font apparaître des recettes de fonctionnement relativement stables comparées au réalisé de 2021.

Les recettes de fiscalité locale sont prévues en hausse, compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives (+ 3,4%). Malheureusement pour nous, elles seront réduites du prélèvement sur les communes de la part du dégrèvement intégral appliqué en 2020 au titre du revenu résultant d'une augmentation du taux en 2018.

La suppression totale de la perception par la commune de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de l'actuelle part départementale de la taxe foncière compensé à l'euro près. Nos ressources fiscales ne sont désormais assises que sur la taxe foncière.

Pour ce nouvel exercice, la commune percevra de la part de l'Agglomération l'attribution de compensation pour 6,6 M€, des droits de mutation estimés avec prudence à 1 M€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 362 K€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État poursuit sa baisse inexorable (-12% par an depuis 2019 et -21% en 2022 !) pour atteindre selon nos prévisions 1,05 M€.

Au titre de sa participation dans le fonctionnement des crèches et des centres de loisirs, la CAF devrait nous verser environ 1,9 M€.

Les revenus du patrimoine sont prévus à 495 K€.

Les produits des services (restauration scolaire, etc.) sont estimés à 3,16 M€.

Les recouvrements liés aux charges de personnel et le remboursement des charges sociales (chapitre 013) sont estimés à 395 K€.

Les dépenses de fonctionnement, du fait de l'évolution des recettes, devront faire l'objet d'un pilotage précis.

Les dépenses de personnel, principal poste de dépenses, devraient progresser de 0,88% par rapport au réalisé 2021, ce qui est remarquable compte tenu notamment de l'effet « GVT » (glissement, vieillissement, technicité).

À effectifs constants, en tenant compte de la progression relative aux éléments statutaires, à l'harmonisation du régime indemnitaire ainsi qu'à des dépenses imposées (élections, recensement), les dépenses de personnel totalisent 22,85 M€.

Afin de poursuivre la maîtrise de ses dépenses courantes, la Ville va poursuivre ses efforts d'optimisation avec un objectif de ne pas dépasser les 7,92 M€ budgété. L'exercice sera compliqué en raison de l'augmentation des prix des matières premières et des fournitures.

À cela, se rajoute la pression financière que la commune connaît depuis plusieurs années par la mise en place de deux mécanismes de péréquation que sont le FPIC et le FSRIF. Cette charge est estimée à 750 K€, soit une hausse de 160 K€ par rapport à 2021.

Les autres charges de gestion courantes devraient s'élever à 1,38 M€, et les charges financières à 210 K€.

La livraison du Centre Aqualudique "Castalia" en septembre entraînera de nouvelles dépenses pour la commune. Ainsi, pour cette première année de fonctionnement, le coût est estimé à 350 K€.

Au total, l'épargne brute devrait s'élever à 2 M€, contre 1,4 M€ l'an passé.

La préparation budgétaire est un exercice compliqué, surtout dans le contexte actuel. Il est contraint par de très fortes augmentations du coût des matières premières et le retour d'une forte inflation. Les services de la commune travaillent toujours sur cette préparation budgétaire pour finaliser l'équilibre du Budget.

En matière de fiscalité et de tarifications, la Commune n'a pris aucune décision.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2022 représente l'engagement de la collectivité afin de renouveler, d'entretenir et de maintenir son patrimoine.

La commune verra cette année la livraison de deux équipements structurants qui engendreront les dépenses suivantes :

- Le Centre Aqualudique « Castalia » pour un montant de 300 000 euros



- Le Complexe Sportif Multisport (dont le tennis) pour un montant de 5 millions d'euros (réalisé 2021 et crédits reportés sur 2022)



Au-delà de ces deux opérations structurantes, la commune prévoit d'investir pour un budget de 2,4 M€, dont :

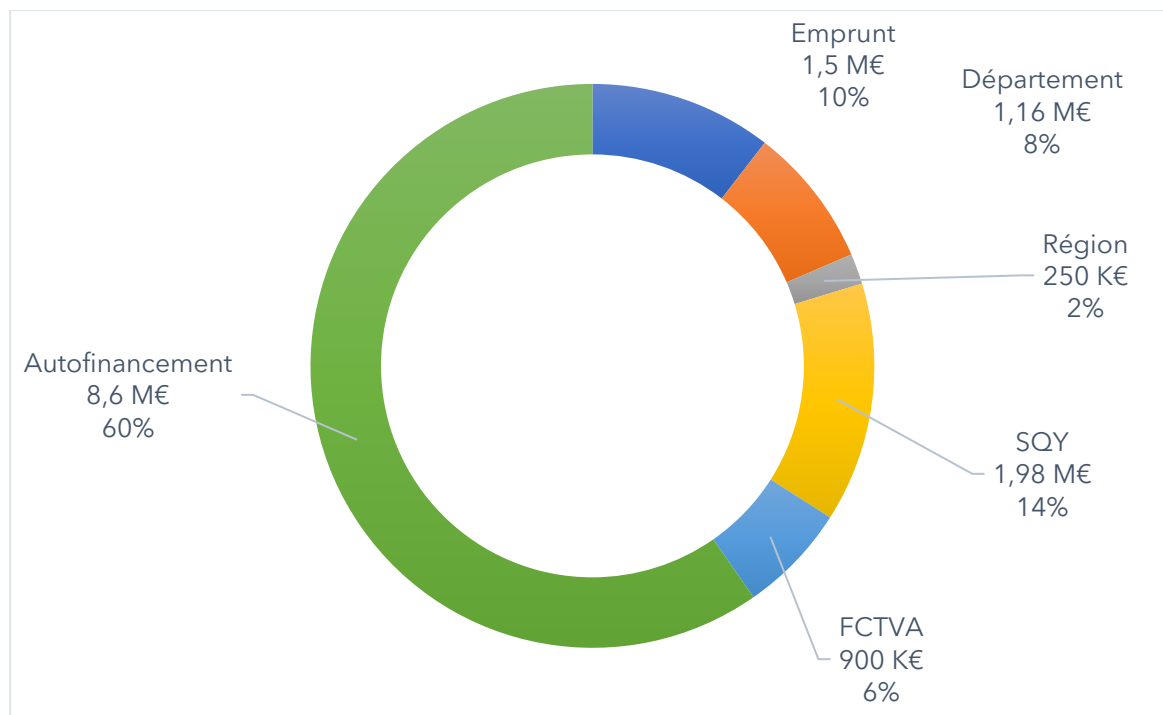
- La rénovation de la toiture du Complexe Sportif Europe pour 1,5 M€.



- Travaux dans les équipements sportifs et culturels : 300 K€
- Travaux dans les écoles, centre de loisirs et crèches : 1,2 M€
- Travaux de voirie, de jeux et d'espaces verts : 800 K€
- Travaux dans les autres bâtiments : 500 K€
- Acquisition de matériel et mobilier : 700 K€
- Remboursement de la dette : 1,6 M€

Le remboursement total de la dette est proche de deux années et demie (nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette).

Les principales recettes pour financer nos investissements sont :



Les économies que nous réalisons chaque année nous permettent de maintenir une épargne nette positive. L'épargne nette dégagée en 2021 représente un montant de 2,95 M€, à comparer à celle de 2020 qui était de 3,26 M€.

Cette épargne a pour objectif de financer en partie nos investissements.

2,95 M€
 Epargne Nette dégagée

LA PRÉSENTATION DE LA PPI 2022 - 2024

Les dépenses se répartissent en deux masses distinctes. D'un côté, les dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine et, de l'autre, les opérations pluriannuelles.

La répartition des dépenses récurrentes est susceptible d'évolution, selon les subventions potentielles qui pourront être mobilisées en complément de ce qui est déjà prévu, selon le rythme du taux de réalisation observé au fil du temps, et enfin selon les capacités financières de la collectivité.

Les opérations pluriannuelles sont constituées des grandes opérations d'aménagement ainsi que les travaux sur le patrimoine de la Ville qui se réalisent sur plusieurs exercices. La programmation pluriannuelle des investissements, détaillée ci-après, reste encore indicative au stade du ROB.

Parmi ces opérations, nous trouvons l'aménagement du quartier des Petits-Prés dans le cadre du dispositif « PRIOR ». À ce jour, cette opération, dont le calendrier de réalisation n'est pas arrêté, représente un coût global de presque 50 M€ HT. La participation de la commune sera de 4,7 M€ HT pour deux opérations que sont l'aménagement du « Cœur de quartier » et la création d'un « Pôle éducatif ».

À l'heure actuelle, la PPI n'est pas équilibrée en dépenses et en recettes pour les années 2022 et 2023. La commune va solliciter ses partenaires pour obtenir des financements pour certaines de nos opérations.

Liste des équipements concernés par la PPI

	2022	2023	2024	Total
Recettes				
FCTVA	900	1 100	1 000	3 000
Subventions grandes opérations	2 000			2 000
Autres subventions et recettes	1 400	1 000	600	3 000
Opérations foncières immobilières	900			900
Emprunts	1 500	1 500	1 500	4 500
TOTAL Recettes	6 700	3 600	3 100	13 400
Dépenses récurrentes				
Équipements sportifs et culturels	200	250	250	700
Écoles, Centres de Loisirs, Crèches	1 400	1 000	1 000	3 400
Voirie, Jeux, Espaces verts	800	500	500	1 800
Autres Bâtiments	500	200	200	900
Acquisition de mobiliers et matériels	700	500	500	1 700
Remboursement capital	1 600	1 700	1 600	4 900
Opérations pluriannuelles				
Complexe Sportif Europe	1 450	500		1 950
Maison de quartier de l'Agiot	50	750	750	1 550
PRIOR		*	*	
TOTAL PPI	6 700	5 400	4 800	16 900

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 078-217802081-20220216-2022_013-DE

PROSPECTIVE 2022

6. LA PROSPECTIVE



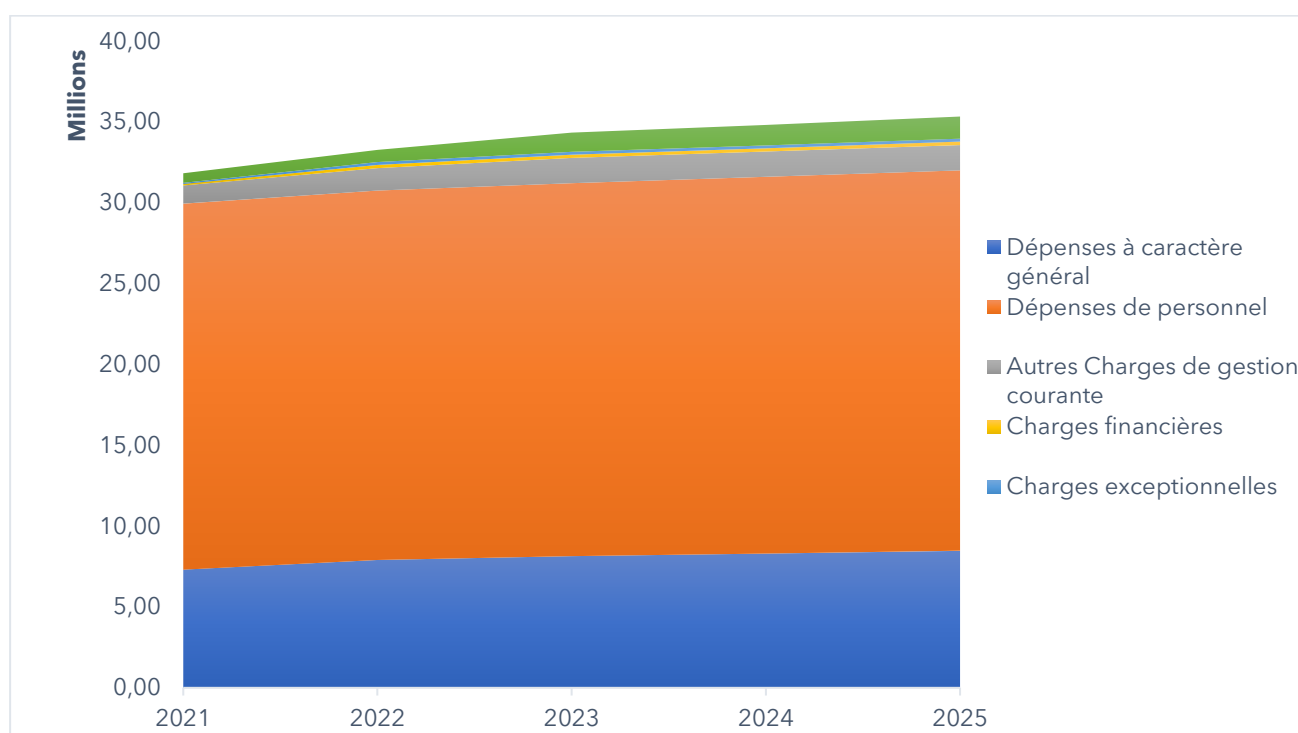
La prospective est rendue difficile par les fortes incertitudes qui subsistent pour les années à venir :

- Le risque de voir les communes contribuer au redressement des comptes publics nationaux, par une baisse des dotations ou par une augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et/ou du Fonds national de Péréquation des ressources Fiscales Intercommunales et Communes (FPIC).
- Les effets de la suppression de la taxe d'habitation et les balbutiements de sa compensation : déjà 4 coefficients correcteurs notifiés en moins d'un an !
- La révision annoncée des valeurs locatives des propriétés bâties : un dossier politiquement explosif...
- L'adaptation des indicateurs financiers induite par les réformes de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation et réduction des bases des locaux industriels), dont les conséquences de l'application sont difficiles à déterminer.

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

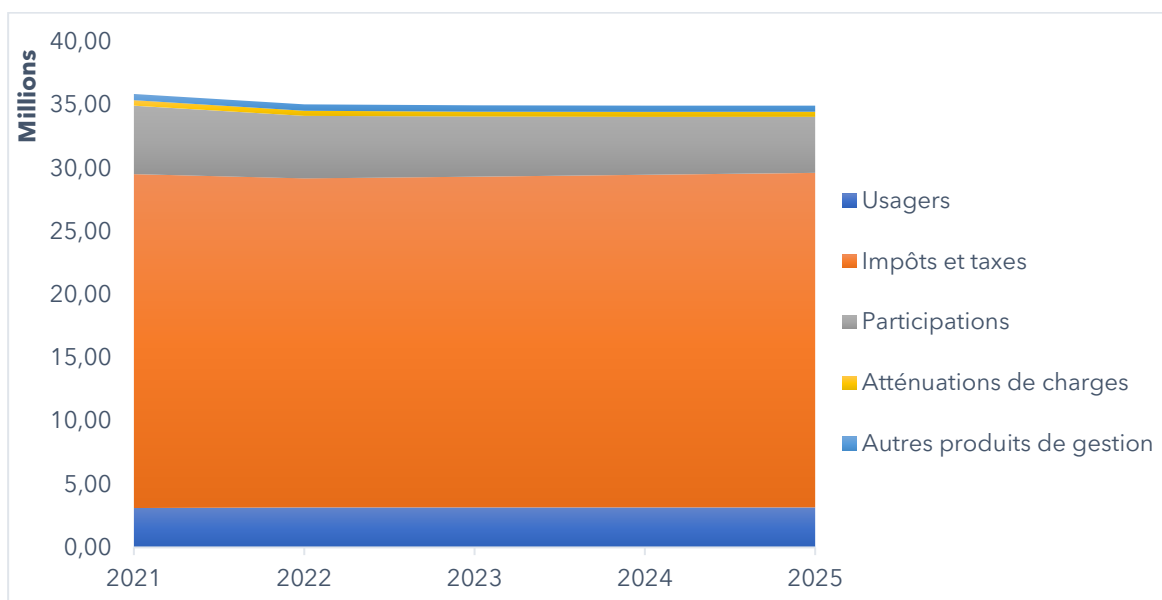
En matière de prospective, l'étude de la réalisation des principales dépenses du budget est établie en prenant comme hypothèse une augmentation :

- Des dépenses de personnel de 1% par an à partir de 2023,
- Des charges à caractère général à 2% par an à partir de 2023,
- De la compensation d'exploitation du Centre Nautique pour les charges de gestion courante,
- Des charges financières en fonction de l'endettement, des frais financiers et des intérêts de la Compensation Financière d'investissement pour le Centre Nautique,
- De la progression régulière de la péréquation (FSRIF et FPIC).



La prévision pour les recettes est établie sur la base :

- D'une stagnation des versements des usagers pour 2022-2025,
- D'une baisse annuelle de notre DGF de 20% par an à partir de 2022,
- D'une hausse des impôts et taxes limitée à la revalorisation des valeurs locatives ou une augmentation physique des bases de 1% à partir de 2023
- D'une stagnation des autres produits de gestion courante à partir de 2022.



À la lecture de ces deux graphiques, un constat s'impose : celui d'une hausse de nos dépenses et d'une stagnation de nos recettes.

Pour les recettes, nous constatons une fois de plus le désengagement de l'État dans le financement des communes, laissant comme seule possibilité l'augmentation de la taxe foncière ou/et des tarifs des prestations.

Pour les dépenses, nous notons également le rôle de l'État en mettant à contribution la commune à travers la péréquation. C'est également l'obligation incontournable de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.

Dans ces conditions, l'exercice de la prospective reste aléatoire, tant les éléments à prendre en compte varient fortement d'une année sur l'autre, voire en cours d'année.

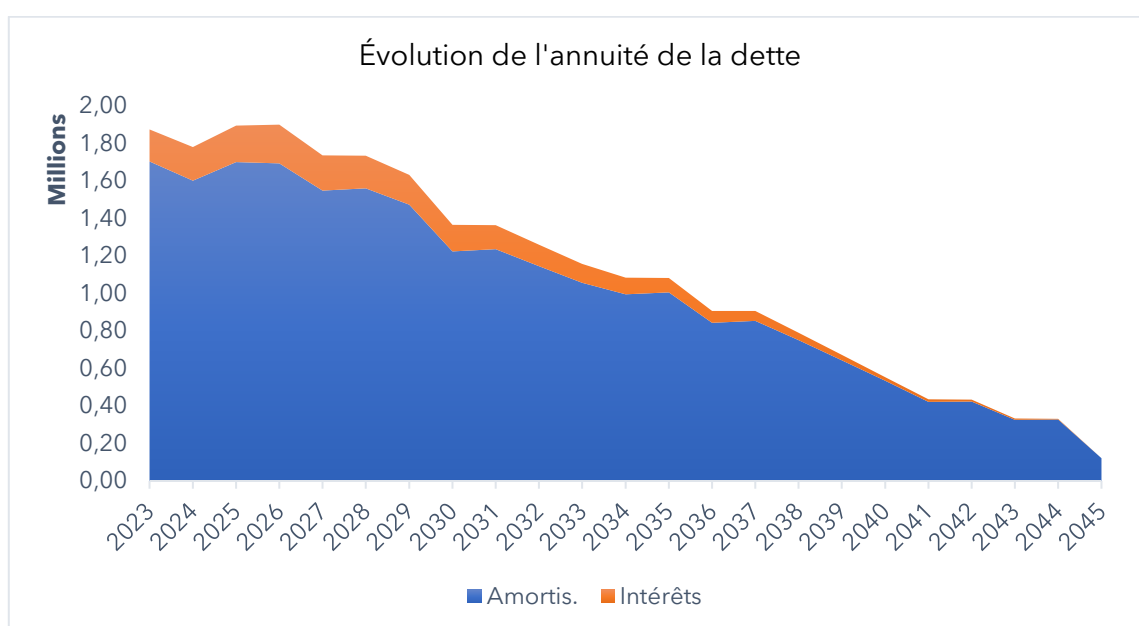
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

À ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses reposent sur la PPI exposée précédemment et qui nécessitera d'être financée en partie par le recours à l'emprunt.

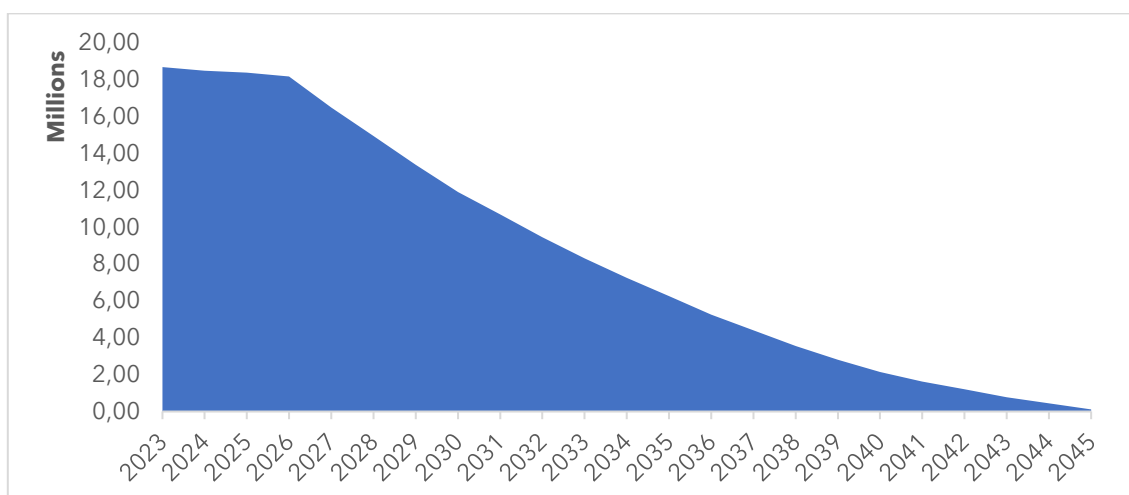
Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- En 2022 : un emprunt de 1,5 M€ sur 15 ans au taux de 1,6%, et un remboursement à partir de 2023,
- Pour les trois années qui suivent : un emprunt de 1,5 M€ sur 15 ans au taux de 2% réalisé chaque année et un remboursement à partir de 2024, 2025 et 2026.

Sur cette base, le remboursement de la dette s'effectue selon le graphique ci-dessous :



Le capital restant dû au 1^{er} janvier, évolue de la façon suivante :



Gérer avec expérience dans un contexte difficile

CONCLUSION

Aussi plaisante soit la vie à Élancourt, nous ne vivons pas dans une bulle. Nous n'échappons donc pas à l'omniprésente influence de l'État, qui nous impose ses règles sans souvent les respecter lui-même : comme le dit avec humour Xavier Fontanet, ancien PDG d'Essilor, « l'État est un jockey obèse qui engueule son cheval » !

La crise sanitaire, en effet, n'explique pas tout : il y a aujourd'hui une dérive majeure, systémique, des comptes publics de la Nation, avec un déficit historique (200 milliards), un endettement record (115% du PIB), et une insécurité budgétaire qui appelleront de la part du prochain Gouvernement un exercice de vérité et de transparence sur la réalité du Budget de la France.

La course à la démagogie et aux promesses non financées doit cesser, car ce sont nos territoires qui en font les frais. La suppression irresponsable de la taxe d'habitation illustre cette dérive, et nous en paierons longtemps le prix en termes de dépendance.

À Élancourt, plutôt que de subir les événements, nous préférons anticiper et faire des choix assumés, avec une gestion à la fois prudente, innovante et dynamique, en nous adaptant très rapidement aux évolutions, tout en préservant nos axes fondamentaux (Ville à la Campagne, Ville Sûre, Ville Numérique, Ville Amie des Enfants) dans la logique du programme victorieux que les Élancourtois ont plébiscité dès le 1^{er} tour des élections municipales de 2020.

Nos méthodes de gestion ont fait leurs preuves depuis des années, comme la cinquantaine de prix nationaux que nous avons obtenue depuis 1996 en atteste. Notre budget 2022 ne sera donc pas révolutionnaire, mais il permettra de conforter nos acquis, de sécuriser nos investissements, de nous ajuster au contexte national et international, et de mettre en œuvre les beaux projets qui sortent de terre (piscine intercommunale, complexe tennistique, Commissariat d'Agglomération) avec la préoccupation quotidienne du meilleur service aux Élancourtois, rendu au meilleur coût.

Nous attendons de ce débat d'orientation budgétaire un dialogue sincère, constructif entre tous les membres du Conseil Municipal, avec le respect du choix démocratique des habitants.

* * *